

AVERTISSEMENT

**Rore nous communique qu'après examen, l'article du Père Pierre-Marie présente une succession de sophismes et d'erreurs logiques manifestes dans l'analyse de la question de l'invalidité du rite des consécrations épiscopales de Pontificalis Romani. Cette tentative de justification de la validité du rite épiscopal de Pontificalis Romani par le Père Pierre-Marie d'Avrillé (Sel n° 54) va faire l'objet d'une réfutation point par point dans le tome III de Rore Sanctifica, dans la justification par la comparaison aux rites syriaques des patriarches, aux rites épiscopaux coptes, dans l'analyse de la forme essentielle, dans le remaniement de la prétendue Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome (1963) en 1968, dans la mise à l'écart de l'importance de l'étude des sources de la «réforme» et du l'usage du Testamentum Domini, dans l'application des critères de transferts des propriétés de validité par comparaison, dans la justification de l'intention de la forme, et dans bien d'autres choses encore.**

Voici comment, sur un sujet différent, distinguant entre **forme intégrale valide** (particularité des rites orientaux) et partie, raisonnait en 1875 un véritable théologien, amoureux de Notre-Seigneur et de la Vérité qu'il nous enseigne par Sa Sainte Eglise :

*«Or, dans le rite copte c'est à dire le rite ancien d'Alexandrie (dont les Coptes se servent encore maintenant, même après 1733, cela a été démontré), l'imposition des mains qui se fait sur chacun des ordinands avec les paroles Accipe Spiritum Sanctum est au mieux **une partie** de toute la matière et la forme, mais pas pour ce qui est surtout des paroles à propos desquelles les Anglais débattent comme forme intégrale. Et donc, (si tout cela est vrai, et bientôt je démontrerai que cela est vrai au plus haut point) quel que soit celui à qui la Résolution est attribuée, soit aux consultants, soit à la S. Congrégation (hypothèse que nous avons permise), le sens ne peut pas être, que ces seules paroles Accipe Spiritum Sanctum ont constitué toute la forme suffisante ; mais le sens est : l'ordination est valide pourvu qu'on applique la matière et la forme selon le rite ancien qui est encore en usage actuellement chez les Coptes et à la forme de ce rite les paroles Accipe Spiritum Sanctum peuvent peut-être y appartenir comme une partie».*

**Cardinal Franzelin, *Votum*** - Décret de la Sacrée Congrégation touchant à la forme de l'Ordination sacrée dans le rite Copte, et rapport de ce même décret avec **les prétendus Ordres dans la secte Anglicane**, 1875

La lecture de l'article du Père Pierre-Marie, montre à ceux qui ont étudié le sujet pendant des mois, combien ce moine d'Avrillé tourne le dos à ce grand jésuite qui, sur un sujet très proche dans l'étude du sacrement de l'Ordre, eût à faire un travail de recherche pour le Saint-Office. Mais nous sommes en 2005, et depuis, la **prévarication des clercs** ne connaît plus de bornes. Le Secret de La Salette s'accomplit sous nos yeux.

**LES DOMINICAINS DE LA BRANCHE ONCTIONNISTE HÉTÉRODOXE SELON LÉCUYER**

**SEL DE LA TERRE, n° 54, P. 72-129, SOUS LA SIGNATURE DU FRÈRE PIERRE-MARIE.**

Constatons tout d'abord qu'enfin ! après 37 ans, on se met à travailler sur le problème primordial des nouveaux rituels des sacres : 37 ans de silence, enfin rompus ! Et grâce à qui ? Grâce à des fidèles qui obstinément depuis un an exigent des «théologiens» une étude fouillée sur le problème qui les intéresse par dessus tout : les sacrements donnés par les clercs, depuis Vatican II, sont-ils valides ? les prêtres conciliaires ont-ils des pouvoirs de prêtres catholiques ? leurs ordinations sont-elles valides ? les fidèles sont-ils absous de leurs péchés ? reçoivent-ils le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? ou du pain ? etc. **Graves questions restées sans réponses pendant 37 ans !**

Constatons aussi qu'Avrillé puise à pleine main dans les documents que RORE a trouvés et fait sortir de l'ombre (rite d'avant l'an 300 de Martene,...). Le calcul du Père Pierre-Marie, tel qu'il transparaît dans son article, consiste à se donner pour interlocuteur Coomaswamy, alors que RORE est allé bien au-delà de ses travaux, et à mépriser l'équipe de RORE, après avoir hérité de leurs travaux et documents.

Merci donc à l'équipe de RORE pour son travail, pour son obstination, pour sa hardiesse (faire sauter le verrou de 37 ans de silence !). La réponse d'Avrillé les encourage profondément car désormais le problème de l'invalidité des sacres commence à être posé publiquement. Et ce débat, où Avrillé vient de s'aventurer, va être scientifique et factuel en raison du caractère incarné de la grâce sacramentelle, par le respect de règles contrôlables sur la matière et la forme.

**A. – AVRILLÉ D'ACCORD AVEC RORE**

p. 105 : **Nous ne parlons pas de la légitimité de cette réforme (était-il bon de supprimer le rite romain pour le remplacer par un rite oriental ?), ni de la validité des différentes traductions et adaptations du rite officiel dans les divers cas particuliers : en raison du désordre généralisé, tant au niveau liturgique que dogmatique, on**

peut avoir de sérieuses raisons de douter de la validité de certaines consécrations épiscopales. Père Pierre-Marie

p. 115 : même si, par ailleurs, on peut avoir des raisons valables de le refuser. (le = le nouveau rite des sacres) Père Pierre-Marie

p. 119 dans la conclusion : Cela dit, comme nous le notions à la fin de la «Réponse à la question», si le nouveau rite «en soi» est valide, il est fort possible que dans certains cas particuliers, suite à de mauvaises traductions, ou à une adaptation du rite qui s'éloignerait grandement de l'original, ou encore à un défaut d'intention du célébrant, nous ayons dans tel ou tel cas une cérémonie invalide. Père Pierre-Marie

Disséquons les 11 lignes de l'article, les plus importantes pour les fidèles, des 2000 autres lignes (environ) consacrées à ce sujet.

a) Avrillé pose la **grave question** : était-il bon de supprimer le rite romain pour le remplacer par un rite oriental ? mais ne répond pas. **MAIS NE REPOND PAS.** On enregistre.

b) il est fort possible que dans certains cas particuliers. Grave constatation. **Fort possible.** On enregistre.

c) dans certains cas particuliers. Lesquels ? Quand ? Combien ? Graves interrogations. On enregistre.

d) suite à de mauvaises traductions. Grosse précision. On enregistre.

e) ou à une adaptation du rite qui s'éloignerait grandement de l'original. Grave observation. On enregistre.

f) ou encore à un défaut d'intention du célébrant. Grave critique. On enregistre.

g) nous ayons dans tel ou tel cas une cérémonie invalide. **GRAVE CONCLUSION.**

Tous ces points qui sont les plus importants pour les fidèles : «on peut avoir de sérieuses raisons de douter de la validité de certaines consécrations épiscopales» ne méritent aucun commentaire de leur part. Quand ? Qui ? Quelles conséquences de ces «consécrations invalides» ? Que penser des "évêques" qu'ils seront amenés à consacrer ? Quid des prêtres ordonnés par ces «évêques» aux consécrations invalides.

**Lecteurs, les «théologiens d'Avrillé» ne répondent pas à ces questions primordiales, les «théologiens d'Avrillé» s'en moquent, les «théologiens d'Avrillé» se moquent de vous.** Dans leur confortable monastère, ces moines se moquent bien de ce qui préoccupe et préoccupera les fidèles. **Nous enregistrons.**

La méthode de démonstration ou de réfutation de l'article se prétend «scolastique», ce qui masque d'autant mieux son absence de rigueur méthodologique en vue d'aboutir à une conclusion contraignante. Nous constatons que 37 ans après l'attentat contre les Saints Ordres, ils bafouent les fidèles.

C'est pourtant ce que RORE a souligné : «Les fidèles ont UN DROIT ABSOLU de savoir si les sacrements qui leur sont donnés sont CERTAINEMENT valides» (4<sup>e</sup> de couverture). Merci à RORE de nous avoir éclairés.

## B. AVRILLÉ CONTRE RORE

Par contre nous sommes obligés de constater qu'Avrillé va écrire 2000 lignes (environ) à essayer de démontrer que RORE a tout faux. L'ennemi n'est pas l'église conciliaire, mais RORE. Pensez donc : des laïcs qui se permettent de travailler sur des sujets réservés aux théologiens ! Ridicule ! **RIDICULE !** (deux fois dans leur article). C'est ce que le lecteur du *Sel* doit retenir : **L'ennemi c'est RORE. RIDICULE RORE !**

Et ils vont "pondre" 2000 lignes pour montrer que ce rituel est valide ! 2000 lignes de raisonnements spécieux, 2000 lignes qui ne trompent pas les spécialistes qui étudient ces questions depuis des mois, 2000 lignes **que l'équipe de RORE va réfuter dans le tome III en cours d'élaboration.** Avrillé cherche à donner l'impression d'avoir fait un travail sérieux, or, une lecture attentive de leur argumentation montre les manipulations, et elles vont être réfutées point par point.

L'équipe de RORE va continuer à démontrer que le Père Botte dont ils louent la compétence était particulièrement incompétent et a été choisi pour cela. Elle leur prouvera que *La Tradition Apostolique d'Hippolyte* est une ENORME ESCROQUERIE ! Elle leur prouvera que **DANS TOUS LES CAS le nouveau rituel des sacres est invalide.**

Mes Pères vous avez eu le courage de soulever le problème le plus grave du Concile, mais votre travail est **insuffisant, voire médiocre.** Votre méthode est même scandaleuse : vous mettez **la loupe** sur ce qui est secondaire pour les fidèles, ne répondant pas à leur inquiétude légitime, pour les noyer dans des considérations compliquées leur faisant perdre la tête. On retrouve la même méthode qu'au concile, où les experts, les théologiens, les *periti*, compliquaient tout, faisaient perdre la tête aux évêques, s'opposaient à la vérité connue<sup>1</sup>, faisant le péché irrémissible contre le Saint-Esprit. Mes pères, vous rendez-vous compte de la gravité de ce péché ?

Vous avez répondu à RORE, vous devez, pour les fidèles, pour les clercs actuels, pour les futurs clercs (quid de leur ordination si un accord se fait avec Rome ? Je répète : **quid de leur ordination si un accord se fait avec Rome ?**), répondre à notre A. Quel intérêt présente votre pseudo reconnaissance de la validité du rite, après que vous ayez dénoncé les doutes quant à son application ?

Car si on suit votre raisonnement d'Avrillé : dans la forme d'un rite : quelques mots identiques à ceux d'un rite valide = un nouveau rite valide, Apostolicæ Curæ a tout faux et les sacres anglicans étaient valides, car le rite anglican ancien reprenait pratiquement tout le rite catholique. De même aujourd'hui, le rite anglican

<sup>1</sup> Vous utilisez la même méthode : pas un mot (ou presque) sur les travaux de Léon XIII et de Pie XII, la vérité connue. Vous divergez avec l'équipe de RORE qui a su démontrer l'importance fondamentale de *Sacramentum ordinis*.

**nouveau, calqué sur le nouveau rite montinien, rend les nouveaux sacres anglicans valides. Ou Avrillé a tout faux!**

Vous devez répondre longuement et avec précision à notre A. Vous en avez même soulevé le devoir !

p. 105 : *Il faudrait examiner chaque cas. Devant la difficulté de la chose, l'usage semble prévaloir chez les traditionalistes de réordonner sous condition les prêtres issus de l'Église conciliaire qui reviennent à la Tradition.*

Et ce n'est pas chose difficile : dans l'Église Catholique une telle situation (des sacrements douteux<sup>2</sup> !) a été jugée depuis longtemps : **ce qui est douteux est nul**. Il faut tout simplement **TOUT REJETER**. Faire un choix, faire un examen, faire un tri n'est pas catholique. C'est même la note caractéristique des «schismatiques».

**Remarquons qu'en définitive les «théologiens d'Avrillé» sont devenus les plus fervents défenseurs de *Pontificalis Romani*. Ce sont les successeurs des Pères Botte et Lécuyer. Si le Père Pierre-Marie avait été actif en 1968, le groupe 20 du Consilium aurait pu le faire intervenir pour achever de convaincre les plus hésitants de la validité absolue du nouveau rite.**

**Les Pères Pierre-Marie et Innocent-Marie sont des disciples des théories de Lécuyer sur lesquelles s'appuie Dom Botte. Et ces théories sont des THÉORIES HÉRÉTIQUES ONCTIONNISTES. Mais le Père Pierre-Marie qui ne cherche pas la vérité comme nous le voyons, n'avait peut-être pas lu l'article du Père Lécuyer qu'il cite. Et le voilà par la force des choses, par la logique de son parti pris de défendre à tout prix la validité, le voilà devenu disciple du Père Lécuyer. Le Père Pierre-Marie disciple onctionniste de l'ennemi personnel de Mgr Lefebvre ! Le Père Pierre-Marie d'Avrillé, disciple du Père Lécuyer qui est qualifié d'hérétique par Mgr Tissier de Mallerai dans le sermon des ordinations du 29 juin 2002.**

**Cette affaire jugera Avrillé. Elle représente pour les rédacteurs du *Sel de la Terre*, un «mensonge de trop».**

### C. LA MÉTHODE D'AVRILLÉ

Depuis que l'on vous lit, force est de remarquer que vous jouez un rôle clé dans le combat de la Tradition pour empêcher que les études sur la révolution dans l'Église, et l'analyse des ennemis les plus déterminés de la Sainte Église n'aillent à leur terme.

La Contre-Église est organisée en différents cercles : les hyper-rationalistes qui correspondent à ce que l'on désigne par «progressistes» sont les plus visibles, les plus montrés du doigt. Elles correspondent en maçonnerie aux loges rationalistes. Laïcisées et partisans de la table rase pour ce qui est religieux, elles semblent les plus dangereuses. Et puis, moins visibles, mais beaucoup plus traditionnelles, les loges illuministes sont les plus puissantes, car les plus liées à des puissances occultes.

En réalité les loges rationalistes sont instrumentalisées par les loges illuministes Rose-Croix. Aimant les rites, ils développent des contrefaçons de catholicisme. Apparemment ils semblent traditionnels, ils peuvent sembler proches, mais ils sont **les adversaires les plus rusés de l'Église**. Là où les rationalistes brandissent la négation du surnaturel, les illuministes séduisent par la contrefaçon. Parmi ces contrefaçons, leur chef-d'œuvre est la secte anglicane : une hiérarchie de laïcs se faisant passer pour des évêques et des prêtres. Bien plus redoutable à terme que la table rase de Luther. («*C'est pourquoi, nous sommes vraiment stupéfaits quand nous pensons que l'on a fait bénir par l'archevêque de Cantorbéry – qui n'est pas prêtre, puisque les ordinations anglicanes ne sont pas valides, le pape Léon XIII l'a déclaré officiellement et définitivement*» Mgr Lefebvre cité par *Le Chardonnet*, n°212, novembre 2005, p15)

Cette révolution liturgique est éminemment une affaire d'attaque des loges illuministes Rose+Croix contre l'Église. Seules les loges illuministes avaient la connaissance suffisante des rites et de la théologie sacramentaire pour mener cette attaque contre les Saints Ordres. Et Rore nous communique que l'exhumation et les études des textes font ressortir de plus en plus nettement, au fil des mois, **le fil d'Ariane anglican** qui, en coulisse, coure dans l'affaire de la prétendue *Tradition apostolique d'Hippolyte* et dans celle du mouvement liturgique (Dom Beauduin, etc...). Mais ces manipulations des loges Rose+Croix, de toute la mouvance de la loge Rampolla, restent discrètes. Pour que la contrefaçon puisse faire illusion et être substituée au vrai rite, il faut qu'elle ne soit pas soupçonnée, qu'elle ne soit pas inquiétée, que personne ne vienne l'étudier. Il faut pour cela que jamais la dénonciation des ennemis de l'Église ne remonte la filière anglicane et Rose+Croix. Il faut pour cela qu'il existe, au sein de la réaction de la Tradition, des personnes qui paraissent les opposants les plus farouches, les plus obstinés, les plus déterminés en dénonçant les extrémistes les plus visibles, mais aussi que ces **demi-opposants** soient actionnés de façon précise, rarement mais toujours à point nommé pour bloquer les affaires cruciales qui, lorsqu'elles surgissent, pourraient mettre en péril cette pointe cachée mais mortelle de la pyramide subversive.

Et dans la mouvance de la FSSPX, **Avrillé est là pour cela**. Incroyable ? Mais les faits le montrent.

RORE vient non seulement de faire exploser 37 ans de silence, puis 10 mois de conspiration du silence organisée. RORE vient de faire plus, car désormais Avrillé est sorti du bois pour défendre avec un luxe de faux arguments qui n'avait peut-être même pas été déployé pour le *Novus Ordo Missae*, que SURTOUT, le rite des sacres de *Pontificalis Romani* est intrinsèquement VALIDE. Qu'ensuite il puisse être mal appliqué, soit, mais SURTOUT, qu'il soit VALIDE !

Conscient ou non de leur rôle dans la guerre multiséculaire que la Cité rosicrucienne mène contre l'Église catholique, Avrillé tient aujourd'hui **FACTUELLEMENT** et **OBJECTIVEMENT** ce rôle de caution des contrefaçons des loges illuministes sous influence anglicane, en empêchant que celles-ci puissent être identifiées et mises en cause dans les réalisations pratiques de leur action. Après les avoir dissimulées par son silence, Avrillé les justifie par le biais

<sup>2</sup> **DES SACREMENTS DOUTEUX DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE !** Dans la sainte Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! Se rendent-ils compte de ce qu'ils écrivent ? !

d'une argumentation spé cieuse et des raisonnements qui mettent la logique à mal, comme le tome III de RORE va le montrer.

Que ce soit pour le combat du *Dieu Mortel*,  
que ce soit pour le combat de *La paille et le sycomore*,  
que ce soit pour le combat de *L'una cum*,  
que ce soit pour le combat du *Christ Roi de France*,  
que ce soit pour le combat de *L'antilibéralisme*,  
que ce soit pour le combat de *Maurras*,  
que ce soit pour le combat du *Concordat*,  
que ce soit pour la défense de *Vaquié* (plus de dix ans sous le boisseau, et sorti du tombeau après que d'autres aient combattu),  
que ce soit pour le combat du *Troisième secret de Fatima*,  
que ce soit pour le combat de *Rore Sanctifica*,  
toujours Avrillé biaise, ne va pas au fond des questions, ne répond pas **oui-non** clairement aux problèmes.

Comment vous, mes Pères, des moines en apparence si pieux, pouvez-vous en arriver à **rendre des services aussi éminents aux pires ennemis de l'Eglise ?** Quelle tristesse pour vous ! Quelle tristesse pour la Sainte Eglise que vous prétendez servir ! Ou est donc votre amour de la Mère de Notre Seigneur et de son époux l'Esprit-Saint, à l'heure où ils sont si attaqués ! N'avez-vous donc pas compris la nature du combat que nous vivons et que la Très Sainte Vierge a désigné, par avance par ses apparitions, surtout en France ! Tout cela vient de ce que vous êtes **fondamentalement LIBERAUX**. Trop liés à vos bourgeois-libéraux-mondains, vous devenez les spécialistes du «combat après la victoire», donneurs de leçons, vous trompant sur les véritables amis-ennemis du nom chrétien, et vous êtes surtout spécialistes des demi-combats, des demi-vérités (comme ce numéro 54 !). On a l'impression que ne prime pas chez vous la Vérité, mais plutôt que vous ne voulez pas «offusquer vos donateurs», «leur en donnant suffisamment» pour sembler défendre ces Vérités, mais surtout ne pas aller trop loin pour ne pas en subir les conclusions et conséquences.

On est obligé de se poser des questions sur cette attitude étrange pour des fils de saint Dominique. L'histoire nous apprend que le comportement des vrais dominicains était bien différent. Est-ce que vous ne payez pas votre trahison envers le RP Guérard des Lauriers, que vous avez jeté, pour en définitive vous faire donner l'habit dominicain par un bénédictin, Dom Gérard ?

Oui mes pères, vous êtes de faux dominicains. Des dominicains de la branche dissidente onctionniste hérérodoxe (selon le Père Lécuyer). Vous mentez. Au moins par omission.

Mais c'est suffisant, les loges Rose+Croix n'en demandent pas plus.

#### D. CONCLUSION

Nous répétons les mêmes conclusions depuis longtemps :

- Il est impossible qu'un tel rituel aussi douteux provienne de l'Eglise Catholique. Il ne peut provenir que de l'Adversaire. Et pas de n'importe quel adversaire mais des laboratoires de la secte anglicane, qui, chez les épiscopaliens, vient d'ailleurs (tiens, comme c'est curieux !) d'adopter quasiment la forme de *Pontificalis Romani* en 1979. L'intention de ceux qui ont élaboré ces rites est sans équivoque : ne pas faire ce qu'a TOUJOURS fait l'Eglise, détruire les rites absolument valides, y substituer des rites absolument invalides. L'intention de la nouvelle forme est connue. Le Père Lécuyer l'a développée dans son article de 1953 (*Episcopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*). **ET AVRILLE REVENDIQUE CETTE INTENTION !** (Sel n°54, pages 106-107)

- les «évêques» conciliaires ne sont pas évêques catholiques. Ce ne sont que des laïcs.
- n'étant que des laïcs, ils ne peuvent transmettre ce qu'ils ne possèdent pas
- leurs «prêtres» ne sont pas prêtres catholiques. Ce ne sont que des laïcs
- leurs confirmations ne sont pas valides, ni leurs «messes», ni leurs «sacrements de pénitence»
- la secte conciliaire ne peut être l'Eglise Catholique.
- l'Eglise Catholique est éclipsée.

Et enfin : **Le sel est affadi**. C'est le moins que l'on puisse dire. Appliquons donc l'enseignement du Maître : «il n'est plus bon à rien, qu'a être jeté dehors et foulé aux pieds par les passants» (Matthieu, 5, 13). C'est ce qui est arrivé à toute la secte conciliaire, c'est ce que mérite Avrillé.

**Fidèles si vous voulez garder la Foi, si vous voulez avoir de vrais sacrements, réfléchissez sur Avrillé : Ils sont devenus aveugles.**

**QUE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE, REINE DE FRANCE, NOUS ÉCLAIRE !**

Vendredi 11 novembre 2005, en la fête de saint Martin, apôtre des Gaules.

**PHOTOCOPIEZ ET DIFFUSEZ**